



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Professions paramédicales

Question écrite n° 50310

### Texte de la question

M Paul Lombard attire l'attention de M le ministre délégué à la santé sur les inquiétudes formulées quant au devenir des écoles d'infirmières. En mars 1991 avait été annoncée la mise en place d'un diplôme unique d'infirmier pour renforcer l'unité de la profession et réaliser l'indispensable harmonisation européenne. Le nouveau programme devait être remis aux écoles en septembre 1991 pour analyse et proposition d'amendements. D'autre part, une chargée de mission indiquait que ce projet entraînerait une restructuration de l'appareil de formation des deux professions d'infirmières. Au 18 octobre 1991, il faut constater le non-respect des délais annoncés et la mise en route d'une restructuration avant communication du programme de formation avec la prévision de fermeture de 168 écoles sur 318. Cette situation entraîne l'impossibilité d'apporter aux candidats toute information sur les études et l'impossibilité pour les équipes pédagogiques d'organiser la formation. Cela ne peut qu'aggraver la situation de pénurie en infirmier que connaît aujourd'hui notre pays et que dénonce le grand mouvement actuel de cette profession. C'est pourquoi il lui demande quelles dispositions il compte prendre en urgence pour assurer l'avenir des écoles d'infirmières.

### Texte de la réponse

Reponse. - Il est indiqué à l'honorable parlementaire que le nouveau programme de formation des infirmiers a été soumis pour avis à la commission des infirmiers du conseil supérieur des professions paramédicales qui l'a approuvé à une très large majorité. Il sera prochainement publié. Il a été demandé aux directions régionales des affaires sanitaires et sociales, dans le cadre de la mise en place de ce nouveau programme préparatoire au diplôme unique d'infirmier, là où existaient auparavant une formation et un diplôme particulier aussi bien en ce qui concerne les soins généraux que la psychiatrie, de mener une réflexion approfondie sur l'appareil de formation existant. Cette réflexion n'a nullement pour objectif la suppression de structures de formation, mais pourra déboucher sur des rapprochements fonctionnels entre structures en vue d'optimiser l'enseignement dispensé aux futurs professionnels. En tout état de cause, la fermeture de structures de formation apparaît peu opportune alors qu'une augmentation substantielle des quotas d'entrée en première année en 1992 vient d'être décidée, portant le quota national à 18 600 élèves contre 15 141 en 1991.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lombard Paul](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50310

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 novembre 1991, page 4772